
2020-2021

Énoncé de priorités
de la CVMO

INTRODUCTION

Énoncé de priorités de la CVMO

Nous avons le plaisir de vous présenter l'Énoncé des priorités (EP) du président de la CVMO pour la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2020. La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario exige que la CVMO publie l'Énoncé des priorités dans son bulletin et qu'elle le remette à la ministre des Finances au plus tard le 20 juin de chaque année. Cet Énoncé des priorités appuie également l'engagement de la CVMO à être à la fois efficace et responsable dans la prestation de ses services de réglementation.

L'environnement actuel sans précédent résultant de la pandémie de COVID-19 pose des défis importants aux intervenants et a entraîné une incertitude considérable sur les marchés économiques et financiers. Par conséquent, le plan d'action 2020-2021 de la CVMO s'inspire du plan d'action 2019-2020, avec des ajustements pour tenir compte des progrès réalisés sur les questions importantes, ainsi que du marché et de l'environnement réglementaire actuels.

La CVMO réglemente le plus grand marché financier du Canada et ses démarches ont une incidence sur l'Ontario et sur le reste du Canada. Elle s'est engagée à promouvoir des marchés équitables et efficaces en Ontario et elle a déterminé un vaste éventail d'initiatives visant à améliorer le cadre réglementaire actuel. Nous nous efforçons d'anticiper les problèmes liés au marché et d'agir de manière décisive afin de promouvoir la confiance du public à l'égard de nos marchés financiers, de protéger les investisseurs et de soutenir l'intégrité du marché. Nous continuerons de cerner de façon proactive les enjeux, les tendances et les risques émergents sur nos marchés financiers.

La confiance à l'égard des marchés équitables et efficaces est une condition préalable à la croissance économique. La CVMO accorde toujours la plus haute priorité à la protection des investisseurs. La CVMO collabore directement avec des groupes de défense des intérêts des investisseurs afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs intérêts.

La CVMO continue de faire avancer le programme de réglementation, en améliorant la façon dont elle aborde

son travail et se mobilise auprès des participants du secteur et d'autres organismes de réglementation afin de comprendre les enjeux et leurs préoccupations. Elle interagit énormément avec les intervenants au moyen de divers comités consultatifs, tables rondes et autres moyens de consultation, afin d'éclairer les approches opérationnelles et l'élaboration de politiques.

Compte tenu des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, notre travail important dans le cadre international de la réglementation se poursuivra comme autre moyen clé d'acquiescer de nouvelles perspectives sur les enjeux et les normes émergents qui peuvent être intégrés à nos activités d'élaboration de politiques et de surveillance. Ces démarches sont essentielles pour trouver des solutions qui concilient l'inclusion de l'innovation et de la concurrence sur le marché avec le maintien de mesures de protection appropriées pour les investisseurs.

La CVMO collabore avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour harmoniser les règles et leurs modalités d'application dans l'ensemble du pays. La CVMO travaille avec le gouvernement de l'Ontario et les contreparties de la CVMO dans les autres territoires de compétence participants afin de développer une approche réglementaire harmonisée et une transition sans heurts vers le système coopératif de réglementation des marchés financiers (RCRMC) proposé.

La CVMO est également membre des Responsables des organismes de réglementation, un important forum fédéral-provincial de coopération sur les questions liées au secteur financier. Présidé par le gouverneur de la Banque du Canada, ce forum compte des représentants des organismes suivants : le ministère des Finances du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), l'Autorité des marchés financiers, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, la British Columbia Securities Commission et l'Alberta Securities Commission.

INTRODUCTION

Vision, mandat et objectifs

Notre vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Notre mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance à l'égard de ces marchés ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Nos objectifs organisationnels

FAVORISER

La confiance envers les marchés financiers de l'Ontario

Favoriser la confiance des investisseurs et des participants à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

ALLÉGER

Le fardeau réglementaire

Améliorer l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario

FACILITER

L'innovation financière

Promouvoir un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs



Renforcer les fondements de notre organisme

Gens

Technologie

Information

INTRODUCTION

Principales priorités

Notre Énoncé des priorités 2020-2021 définit les quatre objectifs stratégiques sur lesquels la CVMO entend concentrer ses ressources et ses actions en 2020-2021. Il présente également les initiatives prioritaires que la CVMO poursuivra à l'appui de chacun de ces objectifs stratégiques, y compris la réalisation des objectifs décrits dans le plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario visant à instaurer la confiance dans les marchés financiers dans le budget de l'Ontario d'avril 2019 « Protéger l'essentiel » (plan en cinq points).

L'Énoncé des priorités décrit également les facteurs environnementaux que la CVMO a pris en compte pour fixer les objectifs et les initiatives prioritaires. Il est important de noter que la plupart des ressources de la CVMO sont concentrées sur l'exécution du travail réglementaire de base (autorisations, examens, conformité, application de la loi et systèmes et infrastructure à l'appui de ce travail) entrepris par la CVMO pour maintenir des normes élevées de réglementation dans les marchés financiers de l'Ontario.

Répercussions de la COVID-19

L'épidémie de COVID-19 continue d'avoir un impact important sur les marchés financiers et sur les conditions économiques. Les marchés ont fortement réagi à la propagation du virus, aux restrictions destinées à contenir sa propagation et à la grande incertitude quant à l'évolution future. Des mesures budgétaires et par la banque centrale sans précédent sont mises en place pour aider à contenir les conséquences économiques et financières, et pour garantir la résilience du système financier. En plus de poser un risque sanitaire important dans plusieurs pays, la propagation de la COVID-19 devrait restreindre l'activité économique pendant un certain temps, en ayant un impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et sur la confiance des entreprises, ce qui entraînera probablement une augmentation des faillites et des défaillances d'entreprises. Les sociétés ayant une bonne qualité de crédit devraient pouvoir continuer à profiter de la baisse des coûts d'emprunt, mais d'autres sociétés, en particulier celles des secteurs les plus touchés, pourraient avoir du mal à lever de nouveaux capitaux ou à refinancer leur dette existante.

De nombreux investisseurs ont face à des difficultés financières dues à des pertes d'emploi ou à d'autres impacts économiques. Bien que les marchés se soient considérablement redressés par rapport aux creux de la vague, la volatilité actuelle du marché présente également des défis pour les investisseurs particuliers.

Les conditions récentes soulignent la fragilité du marché et la rapidité avec laquelle les sentiments et la confiance peuvent changer. La gestion efficace de la gamme variée de problèmes potentiels découlant de la COVID-19 nécessite une coopération et une coordination au sein des ACVM et avec d'autres autorités nationales, afin d'harmoniser notre approche pour les participants au marché en ce qui concerne la prolongation des délais de dépôt et l'ajustement des autres exigences de conformité. Nous suivons aussi activement l'évolution des opérations sur le marché et nous travaillons en collaboration avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS).

Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers

Dans le cadre de son Exposé économique d'automne 2019, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la formation du Groupe de travail sur la modernisation des marchés financiers (Groupe de travail), qui a commencé ses travaux en février 2020. Le groupe de travail s'appuiera sur le vaste travail de réduction du fardeau déjà entrepris par la CVMO. Le groupe de travail sollicitera l'avis des intervenants, éclairera la vision du gouvernement quant à la création d'un cadre de réglementation des valeurs mobilières du XXI^e siècle et formulera des recommandations stratégiques dans des domaines tels que la compétitivité, la structure réglementaire, l'efficacité de la réglementation et la protection des investisseurs. Les cinq membres du groupe de travail sont : Rupert Duchesne, Wesley J. Hall, Melissa Kennedy, Cindy Tripp et Walied Soliman (président). Le groupe de travail est soutenu par un groupe consultatif d'experts composé de 12 personnes, dont un représentant de la CVMO. Le mandat du groupe de travail ne se limite pas à la révision de la *Loi sur les*

valeurs mobilières, mais comprend des considérations plus vastes relatives au marché financier. Le rapport du groupe de travail pourrait entraîner des modifications importantes de la *Loi sur les valeurs mobilières* (potentiellement dès le projet de loi budgétaire du printemps 2021) et d'autres aspects de la réglementation des valeurs mobilières.

La CVMO soutiendra les efforts du ministère des Finances en relation avec le Groupe de travail et la Commission prévoit d'ajuster ses priorités, le cas échéant, en fonction des recommandations du Groupe de travail.

OBJECTIF 1 - Favoriser la confiance envers les marchés financiers de l'Ontario

Favoriser la confiance des investisseurs et des participants à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- La mise en œuvre des réformes axées sur les clients
- Poursuivre l'établissement des politiques des ACVM et de la CVMO relatives aux frais d'acquisition reportés des fonds communs de placement et aux commissions intégrées des courtiers exécutants
- Améliorer l'expérience des investisseurs particuliers
- Continuer d'élargir la surveillance systémique des risques
- Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun
- Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie
- Lancer une consultation pour examiner le cadre actuel des organismes d'autoréglementation (OAR)
- Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

OBJECTIF 2 - Alléger le fardeau réglementaire

Améliorer l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario

- Prendre les mesures énoncées dans le Plan de réduction du fardeau réglementaire de la CVMO

OBJECTIF 3 - Faciliter l'innovation financière

Promouvoir un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs

- Élaboration et début de la mise en œuvre du plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

OBJECTIF 4 - Renforcer les fondements de notre organisme

- Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM
- Moderniser la plateforme technologique de la CVMO
- Assurer la compétitivité et des normes de service claires
- Améliorer l'efficacité et la réactivité en matière de réglementation grâce à l'innovation interne

L'ENVIRONNEMENT

Analyse et répercussion

Les facteurs environnementaux influencent les organismes de réglementation des valeurs mobilières dans leurs activités et leur surveillance réglementaire. Il existe des défis et des questions clés qui peuvent influencer le programme politique de la CVMO, ses opérations et la façon dont elle utilise ses ressources. En outre, la CVMO prévoit de rajuster et de réorganiser ses priorités tout au long de l'exercice afin de tenir compte des changements découlant des répercussions de la pandémie de COVID-19, ainsi que des recommandations du Groupe de travail.

La mondialisation

Les événements géopolitiques courants pourraient avoir de profondes répercussions sur la réglementation financière à l'échelle mondiale. L'interconnexion mondiale des marchés et la mobilité des capitaux créent un fort besoin d'harmonisation et de coordination de la réglementation.

Les marchés, les produits et les participants que la CVMO réglemente et surveille continuent de croître, tant en taille qu'en complexité. La mondialisation des marchés, des produits et des services financiers ajoute une autre couche à ces défis. La croissance soutenue des activités transfrontalières pose des défis en matière de surveillance réglementaire, souligne la valeur de la coopération entre les organismes de réglementation et accroît l'avantage d'obtenir des normes et des exigences cohérentes tant au niveau national qu'international.

La CVMO collabore avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) pour harmoniser les règles et leurs modalités d'application dans l'ensemble du pays afin de faciliter les besoins des entreprises. Grâce à ces efforts, la CVMO s'efforce de mettre en place une réglementation inter-organisationnelle efficace et d'obtenir un aperçu, une compréhension et une contribution en temps opportun sur les questions réglementaires émergentes afin d'obtenir de meilleurs résultats réglementaires.

Notre participation internationale éclaire la façon dont nous réglementons les marchés financiers de l'Ontario. La CVMO continue de jouer un rôle actif au sein

d'organisations internationales comme l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) afin d'influencer et de promouvoir les changements apportés aux normes internationales de réglementation des valeurs mobilières, et de partager les nouvelles idées et les apprentissages qui profiteront aux marchés et aux participants de l'Ontario.

La technologie et l'innovation

Le rythme de l'évolution et de l'innovation technologiques crée des défis pour le développement et le maintien d'un cadre réglementaire réactif et conforme. Les intervenants dans le marché continuent d'élargir l'offre de produits et de services. Les innovations en matière de technologies financières (services financiers facilités par la technologie) et de technologies réglementaires (services de conformité réglementaire facilités par la technologie) constituent une force perturbatrice majeure dans le secteur des services financiers. La complexité engendrée par l'innovation financière présente de nombreux avantages et risques potentiels pour le marché. Les entreprises du secteur des technologies financières tirent parti des nouvelles technologies et créent de nouveaux modèles commerciaux, notamment en proposant de nouvelles offres de produits (par exemple, des cryptoactifs basés sur les chaînes de blocs) et en perturbant les canaux de services (par exemple, les conseillers en ligne). Les sociétés de services financiers utilisent la technologie novatrice, la numérisation et la technologie des registres distribués pour réduire les coûts opérationnels et pour améliorer l'efficacité.

L'ampleur et le rythme de l'innovation dans le secteur financier pourraient entraîner des lacunes dans la réglementation ou devenir une source de non-conformité. Par exemple, les applications et les impacts potentiels de l'intelligence artificielle (IA) sont importants, mais ils ne sont pas bien compris.

L'importance croissante de l'éducation des investisseurs

La responsabilité de l'investissement revenant aux particuliers, ceux-ci sont mis au défi d'obtenir les

rendements nécessaires pour financer leurs besoins futurs. Il existe de grands écarts entre les niveaux d'expérience en matière d'investissement et la littératie financière des investisseurs. L'éducation des investisseurs peut contribuer à améliorer leurs résultats financiers et elle constitue un élément important de leur protection.

La CVMO s'emploie activement à fournir des outils et des ressources en matière d'éducation aux investisseurs pour les aider à améliorer leurs rendements financiers. La capacité à réaliser des progrès significatifs dans l'accroissement des niveaux de littératie financière sera un élément clé pour renforcer la protection des investisseurs. Les investisseurs qui comprennent mieux les concepts financiers sont plus à même de prendre des décisions d'investissement éclairées et d'éviter la fraude. La CVMO cherchera de nouveaux moyens novateurs de dispenser une formation aux investisseurs et d'appuyer les épargnants dans le contexte d'investissement complexe actuel.

L'évolution de la démographie et des besoins des investisseurs

Les données démographiques sont essentielles pour comprendre les besoins des investisseurs et elles constituent un élément clé de la plupart des questions axées sur les investisseurs. Les différents segments d'investisseurs (par exemple, les aînés, les milléniaux) ont des caractéristiques uniques et présentent des défis différents en termes d'objectifs et d'horizons d'investissement. Leurs préférences peuvent varier en matière de produits (par exemple, les FNB par rapport aux fonds de placement) et de modes de prestation de services. L'intérêt croissant pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) signifie que les organismes de réglementation doivent réfléchir à la meilleure façon d'aider les investisseurs à obtenir les informations dont ils ont raisonnablement besoin pour prendre des décisions d'investissement et de vote en connaissance de cause, et d'encourager les entreprises publiques à prendre en compte les effets directs et indirects du changement climatique sur leurs activités et à divulguer tout risque matériel connexe. Les conseils financiers automatisés redéfinissent la prestation de services de gestion de patrimoine pour les clients et les droits perçus pour les conseils.

Recours des investisseurs

Les investisseurs peuvent être exposés à des pertes potentielles dues à des interactions inappropriées ou frauduleuses. Les organismes de réglementation s'efforcent d'améliorer l'accès des investisseurs à des recours dans ce genre de situations. Les voies de recours pour les investisseurs, y compris un système efficace et équitable de règlement des différends, font de plus en plus partie des cadres de protection des investisseurs. Afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs, la CVMO poursuivra son soutien à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) dans son rôle de service indépendant de règlement des différends mis à la disposition des investisseurs.

Alléger le fardeau réglementaire

Pour assurer une surveillance réglementaire adaptée, il faut tenir compte de l'incidence du fardeau réglementaire sur les participants dans le marché. La CVMO, de concert avec ses partenaires des ACVM, a déterminé et recherché des occasions permettant d'alléger le fardeau excessif et de rendre plus conviviale et moins coûteuse l'interface entre les participants au marché et nous. Ce faisant, la CVMO continuera de s'acquitter de sa responsabilité de protéger les investisseurs. La CVMO cherche des moyens de moderniser l'information fournie aux investisseurs, ainsi que les autres interactions qu'ils ont avec les émetteurs et les personnes et compagnies inscrites.

Application de la loi et outils de conformité

La conformité et l'application de la loi efficaces sont essentielles au maintien de l'intégrité et de l'attractivité de nos marchés financiers. La perturbation des activités illicites et la dissuasion constituent des stratégies importantes pour prévenir ou limiter le préjudice causé aux investisseurs. Les mesures que nous prenons à l'encontre des sociétés et des personnes qui ne se conforment pas aux règles doivent être rapides et visibles afin d'obtenir l'effet dissuasif souhaité et d'accroître la confiance du public à l'égard de nos marchés.

Comme la fraude et l'inconduite en matière de valeurs mobilières deviennent de plus en plus complexes, les organismes de réglementation doivent faire évoluer

leurs approches en matière de conformité et d'application de la loi, et accroître les moyens d'assurer leur mise en œuvre. La technologie permet la croissance des activités transfrontalières qui peuvent générer des avantages pour les investisseurs grâce à la réduction des frictions et des coûts, mais qui peuvent également leur être préjudiciables en favorisant la fraude et l'inconduite transfrontalières, qui peuvent être très difficiles à contrer.

Cela crée des défis en matière de supervision, de surveillance et d'application de la loi. Le mauvais alignement des approches réglementaires dans les différents territoires de compétence entrave les efforts de surveillance et d'application transfrontaliers. Les organismes de réglementation devront avoir un meilleur accès aux données et à des outils de surveillance et d'analyse plus sophistiqués afin d'évaluer plus efficacement la conformité aux exigences réglementaires et de repérer les inconduites.

Environnement à faible taux d'intérêt

Les conditions économiques mondiales étaient fragiles, même avant la propagation de la COVID-19, les prévisions de croissance étaient modérées et les attentes étaient celles d'un environnement de taux d'intérêt « faible pour plus longtemps ». Le virus a porté un nouveau coup aux conditions économiques, ce qui a entraîné des réductions imprévues des taux d'intérêt de référence. Les taux d'intérêt devraient rester à des niveaux bas dans un avenir prévisible. Cela continuera à encourager les comportements de recherche de rendement chez les investisseurs institutionnels et les particuliers. Les organismes de réglementation devront continuer à faire preuve de vigilance quant aux produits plus risqués qui promettent de meilleurs rendements et s'efforcer de garantir que les investisseurs disposent des outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées. D'autres risques pour les investisseurs pourraient inclure des questions relatives à la divulgation d'informations financières et aux coûts du service de la dette, ainsi que des inquiétudes quant à la poursuite de la croissance du niveau d'endettement des entreprises.

Moderniser la réglementation financière

Le gouvernement de l'Ontario a défini des initiatives visant à moderniser le cadre réglementaire des services financiers. Ces priorités politiques et les changements dans l'autorité réglementaire peuvent avoir une incidence sur la CVMO et sur ses activités, notamment :

- Les changements dans la surveillance réglementaire des investissements hypothécaires syndiqués par

l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et la CVMO;

- La réforme des titres pour les planificateurs et les conseillers financiers
- La collaboration avec les partenaires du RCRMC sur la transition de la CVMO vers le RCRMC proposé.

En outre, le Groupe de travail prendra des mesures pour formuler des recommandations visant à moderniser et à rationaliser la réglementation des valeurs mobilières.

Risque systémique et stabilité financière

La CVMO collabore avec de nombreux organismes de réglementation nationaux et internationaux pour surveiller les risques liés à la stabilité du système financier, pour améliorer la résilience des marchés et pour atténuer le risque potentiel d'événements systémiques mondiaux. Elle continue d'élaborer un cadre national pour les produits dérivés et de rendre opérationnels les outils de conformité et de surveillance nécessaires à l'établissement d'un régime pratique et efficace. La CVMO réagit aux risques potentiels découlant des activités de gestion des investissements par l'intermédiaire de ses travaux sur le risque de liquidité des fonds d'investissement et sur la surveillance des risques.

Résilience en matière de cybersécurité

Des cyberattaques susceptibles de perturber nos marchés et leurs acteurs se produiront sans doute. La dépendance croissante à l'égard de la connectivité numérique augmente le potentiel de perturbations numériques de nos services financiers et de nos marchés financiers, et elle crée un fort impératif de sensibilisation aux cyberattaques et de renforcement de la résilience en matière de cybersécurité. Il s'agit d'un défi de plus en plus important, car de plus en plus d'entreprises, de services et de transactions dépassent les frontières nationales et internationales. La CVMO, en collaboration avec d'autres partenaires réglementaires, a un rôle important à jouer dans l'évaluation et la promotion de l'état de préparation, dans le soutien de la coordination et de la résilience en matière de cybersécurité au sein du secteur des services financiers et dans la sensibilisation aux risques en la matière.

L'importance des données

La complexité croissante des marchés entraîne une plus grande disponibilité et une plus grande dépendance à l'égard des données. La CVMO ajoute de nouveaux outils et processus pour aider son personnel à assumer ses responsabilités. Les principaux défis à relever sont la

gestion de volumes croissants de données, l'accès à des ensembles de données pertinents et la gestion de la sécurité des informations.

La CVMO investit dans des technologies de l'information et dans l'infrastructure pour soutenir un programme intégré de gestion des données qui améliorera l'accès aux informations pour cerner les tendances et les risques afin de soutenir l'analyse et la prise de décisions. Cela permettra également de faciliter les dépôts et l'accès des participants au marché.

Stratégie pour la main-d'œuvre

La capacité à atteindre les buts et les objectifs stratégiques définis dépend de la capacité de la CVMO à

disposer de ressources suffisantes et appropriées. Pour répondre à l'évolution des besoins, la CVMO continuera de renforcer ses capacités grâce à son personnel. Bien qu'il reste difficile d'attirer, de motiver et de retenir les meilleurs talents dans un environnement de marché concurrentiel, la CVMO renforce ses capacités et ses compétences en recrutant du personnel dans un éventail de disciplines et en développant les compétences et l'expérience de ses talents à l'interne.

NOS OBJECTIFS

OBJECTIF 1 - Favoriser la confiance envers les marchés financiers de l'Ontario

La CVMO et le gouvernement de l'Ontario ont pris en commun l'engagement de rendre les marchés financiers de l'Ontario concurrentiels à l'échelle mondiale et à faire de l'Ontario un endroit attrayant en Amérique du Nord où investir, faire croître les entreprises et créer des emplois. Nous favoriserons la confiance des participants au marché et des investisseurs dans les marchés financiers de l'Ontario en mobilisant et en éduquant les investisseurs, en exerçant une surveillance efficace de la conformité et en appliquant la loi en temps opportun et avec vigueur. Pour parvenir à des marchés financiers concurrentiels, efficaces et solides à l'échelle mondiale, et à un système de réglementation qui attire des investissements du monde entier, la CVMO devra trouver un équilibre efficace entre la nécessité de rationaliser la mobilisation de capitaux à l'intention des entreprises et le besoin de protéger les investisseurs contre le risque systémique financier et l'inconduite. Chaque année, nous concevons et effectuons des examens réguliers et ciblés des intervenants dans le marché en vue de faire respecter les normes les plus élevées en matière de divulgation et de conformité grâce à nos divers programmes de surveillance de la conformité.

NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

1.1 La mise en œuvre des réformes axées sur les clients

Des réformes réglementaires du Règlement 31-103 *Obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, visant à améliorer la relation entre les clients et les personnes et compagnies inscrites, ont été publiées dans leur version finale en 2019. Il y aura une période de transition par étapes. Certaines modifications relatives aux conflits d'intérêts entreront en vigueur le 30 juin 2021 et les autres changements prendront effet le 31 décembre 2021.

En vertu des modifications, les personnes ou les compagnies inscrites seront tenues de :

- résoudre les conflits d'intérêts matériels dans le meilleur intérêt des clients;
- placer les intérêts des clients en premier lorsqu'il s'agit de déterminer la convenance des placements;
- faire plus pour clarifier pour les clients ce qu'ils doivent attendre des personnes et des compagnies inscrites.

Les mesures vont comprendre :

- La CVMO, en collaboration avec d'autres organismes membres des ACVM et les OAR, travaillera avec le comité de mise en œuvre pour fournir des directives, pour répondre aux questions et pour aider les personnes ou les compagnies inscrites à rendre opérationnelles les modifications;

Résultats prévus :

- Les investisseurs bénéficieront du fait que les personnes et les compagnies inscrites traiteront des conflits d'intérêts importants dans leur intérêt supérieur.
- Les personnes et les compagnies inscrites doivent prendre en compte des facteurs précis au moment de décider si un produit de placement est approprié et si leurs recommandations « accordent la priorité à l'intérêt du client »;
- Les investisseurs bénéficieront d'une plus grande clarté relativement aux produits et aux services auxquels ils peuvent s'attendre de la part des personnes et des compagnies inscrites. Les personnes et les compagnies inscrites vont devoir :
 - expliquer l'incidence possible des frais de gestion ou d'autres frais courants liés au produit de placement sur le rendement des investissements d'un client (et l'effet des frais composés avec le temps);
 - fournir aux investisseurs davantage d'informations sur les restrictions liées à leur capacité de liquider ou de revendre un produit de placement.
- Accroissement de la confiance des investisseurs à l'égard du secteur en harmonisant mieux la conduite du secteur avec les attentes des investisseurs, ce qui

se traduit par la diminution du nombre de recommandations d'examen de conformité liées à la collecte des informations, à une diligence raisonnable insuffisante en matière de connaissance des produits et à des investissements inappropriés.

1.2 Poursuivre les consultations relatives à la politique des ACVM sur les frais d'acquisition reportés des fonds communs de placement et les commissions intégrées des courtiers exécutants

La CVMO s'efforcera de finaliser les propositions de politique de la CVMO visant à restreindre l'utilisation des frais d'acquisition reportés des fonds communs de placement. La CVMO, de concert avec ses collègues des ACVM, s'efforcera de finaliser la proposition des ACVM visant à interdire le paiement de commissions de suivi lorsqu'aucune décision d'évaluation de la convenance n'est prise sur les plateformes de courtiers exécutants (OEO) seulement.

Les mesures vont comprendre :

- Un examen des commentaires du public sur la proposition de la CVMO
- La collaboration avec les ACVM en mettant l'accent sur les questions de transition lors de la finalisation de la proposition des ACVM.

Résultats prévus :

- Limiter les pratiques consistant à verser des commissions de suivi qui nuisent aux investisseurs en Ontario
- Au lieu de frais intégrés, les frais directs applicables en ce qui concerne les transactions de fonds communs de placement sur les plateformes des courtiers exécutants seront facturés aux investisseurs.

1.3 Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers

Comme décrit dans le plan en cinq points, la CVMO déterminera des moyens d'améliorer l'expérience et la protection des investisseurs. Ces efforts seront axés sur la mobilisation des intervenants, la détermination des domaines à améliorer et l'action pour apporter des changements qui permettront aux investisseurs d'avoir une expérience positive et d'être mieux informés lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement. Dans l'ensemble, ces efforts viseront à accroître la protection des investisseurs et à aider à réduire la fraude. Une série d'initiatives seront réalisées à l'appui de cette priorité :

Les mesures vont comprendre :

- Des consultations auprès des intervenants sur les moyens d'améliorer l'expérience des investisseurs;

- Un accent mis sur les activités liées à l'éducation des investisseurs et aux connaissances financières;
- La poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées, y compris la consultation sur le cadre réglementaire proposé pour traiter des questions d'exploitation financière et de déclin cognitif chez les investisseurs âgés et vulnérables;
- La poursuite de l'utilisation accrue de l'introspection comportementale dans le cadre du travail d'élaboration des politiques de la CVMO;
- Une collaboration sur les initiatives en matière de connaissances financières de concert avec le gouvernement de l'Ontario, y compris le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation et le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

Résultats prévus :

- Les ressources et les canaux d'éducation financière, comme le site Web gerezmieuxvotreargent.ca, continueront d'être utilisés par un plus grand nombre d'investisseurs et seront considérés comme étant de premier plan au Canada et à l'étranger;
- Publication d'un cadre réglementaire pour traiter des questions d'exploitation financière et de déclin cognitif chez les investisseurs âgés et vulnérables à des fins de commentaires;
- Réalisation et publication de recherches opportunes sur les investisseurs et adaptées à leurs besoins;
- Efficacité accrue des politiques et des programmes de la CVMO grâce à l'intégration de l'introspection comportementale.

1.4 Poursuivre l'accroissement de la surveillance du risque systémique

La CVMO continuera de développer son cadre réglementaire de surveillance du risque systémique au moyen de diverses initiatives stratégiques et opérationnelles.

Les mesures vont comprendre :

- Sous réserve de l'approbation ministérielle, publier les modifications à la Règle relative au comportement commercial, en limitant la portée et en précisant les territoires de compétence qui se verront accorder l'équivalence.
- Collaborer avec les ACVM sur la prochaine version du projet de Règle relative à l'inscription des courtiers en produits dérivés;
- Établissement d'un régime de surveillance des données pertinentes en ce qui a trait à l'applicabilité du projet de règle relative aux marges sur les dérivés non compensés pour les entités de l'Ontario;

- Proposition de modifications à la Règle relative à la déclaration des opérations en ce qui concerne les normes de données adoptées à l'échelle mondiale;
- En collaboration avec d'autres membres de l'OICV, concevoir et mettre en œuvre une collecte de données améliorée pour surveiller les vulnérabilités liées à l'utilisation de l'effet de levier dans le secteur de la gestion d'actifs.
- Sous réserve de l'approbation préalable du Ministère, publier une version révisée de la règle de compensation et de la politique complémentaire, à des fins de commentaires.
- Collaborer avec d'autres organismes provinciaux et fédéraux, notamment par l'entremise des Responsables des organismes de réglementation, afin d'améliorer la détermination des vulnérabilités du système financier et de promouvoir sa résilience.

1.4.1 Effectuer des examens de conformité des Règles relatives aux produits dérivés de gré à gré (rapport sur les opérations, compensation, ségrégation et transférabilité);

Améliorer la qualité des rapports d'opérations afin de renforcer la capacité à atteindre les objectifs de surveillance du risque systémique et d'aide à l'exécution.

Les mesures vont comprendre :

- Élaboration d'un programme d'examen de la conformité pour la Règle de compensation
- Création de rapports sur la qualité des données afin d'éclairer les décisions quant aux contreparties à examiner
- Exécution d'examens de conformité ponctuels sur les problèmes dès qu'ils deviennent apparents dans les données.

1.4.2 Amélioration de l'analyse des données pour soutenir la surveillance du risque systémique

Concevoir et mettre en œuvre un cadre d'analyse des données sur les produits dérivés de gré à gré aux fins de surveillance du risque systémique et des comportements sur le marché, y compris l'élaboration d'outils d'analyse et la création de descriptions instantanées du marché canadien des produits dérivés de gré à gré.

Les mesures vont comprendre :

- Concevoir et mettre en place un entrepôt de données amélioré sur les produits dérivés, qui intègre et relie les données de plusieurs entités déclarantes.
- Assurer le soutien et l'analyse des données interprovinciales.

Résultats prévus :

- Publication des modifications à la Règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés;
- Réalisation d'un développement étendu de la base de données
- Documentation des procédures opérationnelles pour les nouveaux processus de conformité et de surveillance
- Mise en œuvre de nouveaux modèles d'analyse du risque systémique
- Utilisation accrue du soutien analytique pour les rapports internes, les présentations, la recherche, les projets interinstitutions et l'élaboration des politiques
- Amélioration de la résilience et de la préparation grâce à une coordination et à une coopération plus efficace avec les organismes de réglementation partenaires

1.5 Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun

La CVMO favorisera la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario en augmentant l'effet dissuasif des mesures d'application de la loi et des sanctions de la CVMO en poursuivant activement les cas d'application opportuns et efficaces pour traiter les violations graves des lois sur les valeurs mobilières. Ce travail nécessite un meilleur accès aux données et des outils de surveillance et d'analyse plus sophistiqués afin d'évaluer plus efficacement la conformité aux exigences réglementaires et de cerner les inconduites. La CVMO recherche et engage de manière proactive les entités impliquées dans des inconduites préjudiciables (par exemple, des transactions non enregistrées, des distributions illégales) et elle prend des mesures pour perturber ou arrêter ces activités au stade le plus précoce afin de réduire au minimum le préjudice causé aux investisseurs.

Les mesures vont comprendre :

- concentrer les ressources relatives aux enquêtes et aux litiges sur les cas qui devraient avoir une forte incidence sur la réglementation et qui sont conformes à nos priorités stratégiques;
- continuer de trouver et d'élaborer des outils de surveillance et analytiques, notamment en travaillant avec les ACVM pour mettre en œuvre la plateforme d'analyse des marchés;
- l'équipe s'occupant des infractions quasi criminelles travaillera en collaboration avec les partenaires des services de police et elle continuera d'axer ses efforts sur les comportements frauduleux et la récidive;

- prendre des mesures proactives et opportunes pour atténuer les préjudices causés aux investisseurs ou pour y mettre fin;
- le groupe de la dénonciation triera les signalements afin de concentrer les mesures sur les procédures d'application de la loi percutantes grâce à des messages efficaces en matière de réglementation.

Résultats prévus :

- Mise en œuvre de nouveaux outils qui augmentent l'utilisation des données pour appuyer la sélection des cas et les décisions en matière d'enquête;
- un meilleur profil du programme de dénonciation de la CVMO augmentera le nombre de signalements crédibles;
- un nombre accru de mesures de perturbation visibles et efficaces achevées;
- visibilité accrue des résultats des cas prioritaires avec des messages réglementaires fermes alignés sur les priorités stratégiques de la CVMO;
- utilisation améliorée de l'analyse des données dans les cas d'inconduite sur les marchés afin de renforcer la détection de comportements nuisibles;
- en collaboration avec nos partenaires des ACVM, déploiement réussi de la première étape de l'initiative de la plateforme d'analyse des marchés, qui met en œuvre un référentiel de données avec des outils analytiques visant à accroître l'efficacité de l'application de la loi, y compris les enquêtes sur les délits d'initiés et de manipulation du marché.

1.6 Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie

Comme le prévoit le plan en cinq points, la CVMO encouragera l'élaboration de règles axées sur l'économie grâce à une analyse quantitative et qualitative rigoureuse qui évalue les coûts économiques prévus par rapport aux avantages pour les intervenants.

Les mesures vont comprendre :

- Élaborer une approche plus complète et plus structurée de l'analyse des coûts et des avantages qui comprend une analyse qualitative et quantitative des coûts et des avantages prévus pour toutes les initiatives d'élaboration de règles de la CVMO;
- Apporter un soutien analytique et des conseils sur les analyses d'impact des initiatives réglementaires;
- Effectuer des examens rétrospectifs des changements réglementaires antérieurs pour évaluer si les effets escomptés ont été atteints.

Résultats prévus :

- Des analyses de haute qualité seront livrées dans les délais convenus;
- L'élaboration des règles sera appuyée par une analyse d'impact qui confirmera que les coûts des changements proposés sont proportionnels aux avantages recherchés et conformes au mandat de la CVMO;
- Les examens après la mise en œuvre confirmeront qu'aucun impact potentiel majeur n'a été omis dans l'analyse initiale;
- Les examens confirmeront si les avantages escomptés ont été atteints et si d'autres changements de politique doivent être envisagés.
- L'analyse publiée générera des réactions positives de la part des intervenants internes et externes.

1.7 Lancer une consultation pour examiner le cadre actuel des organismes d'autoréglementation (OAR)

Tenir compte des développements en cours relatifs aux OAR et élaborer des réponses, le cas échéant, y compris un processus de consultation concernant l'évolution du cadre des OAR.

Les mesures vont comprendre :

- Publication d'un document de consultation publié à des fins de commentaires
- Préciser et rationaliser les Protocoles d'entente et les ordonnances de reconnaissances des OAR.

Résultats prévus :

- Mise à jour des ordonnances de reconnaissance des OAR qui sont conformes à nos activités de surveillance et qui maintiennent des niveaux appropriés de protection des investisseurs.
- Examen et commentaires du public sur la question de savoir si le cadre actuel des OAR est approprié à la lumière de l'évolution du marché.

1.8 Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

La CVMO continuera d'engager des ressources pour soutenir la mise en œuvre du RCRMC en tant que système rationalisé de réglementation des marchés financiers qui : a) rendra nos marchés des capitaux plus efficaces et plus concurrentiels par rapport à ceux d'autres pays; b) facilitera une surveillance et des

réponses plus efficaces au risque systémique à l'échelle nationale; et c) fournira aux investisseurs des protections opportunes et uniformes dans tous les territoires de compétence.

Les mesures vont comprendre :

- Redéfinir les priorités, mobiliser les ressources et adopter des activités de gestion du changement une fois les chantiers activés pour préparer le lancement du RCRMC.

- Participer avec d'autres partenaires du RCRMC à l'achèvement des travaux visant à élaborer une législation et des règlements efficaces, ainsi que des processus de surveillance réglementaire efficaces.

Résultats prévus :

- La CVMO est prête à effectuer une transition en douceur vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux.

NOS OBJECTIFS

OBJECTIF 2 - Alléger le fardeau réglementaire

La CVMO a formé un Groupe de travail sur la réduction du fardeau en novembre 2018, en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario. Le Groupe de travail sur la réduction du fardeau avait pour mandat de trouver des moyens d'améliorer la compétitivité des entreprises ontariennes en faisant gagner du temps et de l'argent aux émetteurs, aux personnes inscrites, aux investisseurs et aux autres participants aux marchés financiers. Son travail est une composante majeure du plan en cinq points visant à instaurer la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario.

NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

2.1 Prendre les mesures énoncées dans le Plan de réduction du fardeau réglementaire de la CVMO

En novembre 2019, la CVMO a publié le rapport « *Réduction du fardeau réglementaire sur les marchés financiers de l'Ontario* ». Dans ce rapport, la CVMO a exposé les préoccupations soulevées par les intervenants et elle a indiqué les mesures à prendre pour y répondre, ainsi que les points à étudier plus avant.

Les mesures vont comprendre :

- Acheter les éléments de réduction du fardeau définis dans le rapport aux dates prévues;
- S'engager dans une étude plus approfondie des points nécessitant un suivi;

- Faire régulièrement le point sur l'état d'avancement des actions définies dans le rapport.

Résultats prévus :

Les résultats visibles et palpables des efforts de réduction de la charge seront les suivants :

- nouveaux outils et utilisation de la technologie pour aider à naviguer dans le processus de réglementation;
- plus de transparence autour de nos processus;
- des délais plus faciles à gérer pour certains dépôts;
- une plus grande clarté et flexibilité quant à ce qui est nécessaire pour satisfaire aux exigences réglementaires;
- moins de dédoublement des exigences et des dépôts de formulaires;
- amélioration de la coordination des examens;
- une approche réglementaire plus adaptée qui tient compte de la taille et du type d'entreprises;
- une communication plus claire de la part du personnel;
- une meilleure coordination entre la CVMO et ses organismes de réglementation partenaires;
- des règles et des directives plus faciles à lire et à comprendre;
- des informations plus faciles à trouver et mieux organisées sur notre site Web.

NOS OBJECTIFS

OBJECTIF 3 - Faciliter l'innovation financière

La CVMO continuera d'élaborer des approches réglementaires souples et d'améliorer l'accès aux services et au soutien pour les investisseurs qui cherchent à s'établir ou à accroître leurs activités en Ontario. Ces efforts s'appuieront sur les progrès réalisés à ce jour pour soutenir l'innovation dans le domaine des technologies financières en Ontario. Il s'agit notamment de promouvoir un environnement qui soutient les technologies financières émergentes, assurant la protection des investisseurs, tout en créant des approches réglementaires souples et proportionnées.

NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

3.1 Élaboration et début de la mise en œuvre du plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation

La CVMO a créé un Bureau de la croissance économique et de l'innovation, qui collaborera avec les entreprises et d'autres organismes de réglementation pour soutenir l'innovation, par l'intermédiaire de la Rampe de lancement de la CVMO, pour faciliter la formation de capital et la réduction de la charge réglementaire, pour promouvoir la mise en œuvre de la technologie pour réduire les coûts et pour accélérer l'innovation dans les services financiers, et pour participer à la sensibilisation avec les parties prenantes, les centres d'innovation et d'autres pour soutenir les initiatives de croissance économique et d'innovation.

Les mesures vont comprendre :

- Cerner et recommander des améliorations aux processus, aux programmes et au processus décisionnel de la CVMO qui contribueront à la croissance économique et à l'innovation, et élaborer des mesures de rendement qui puissent servir à démontrer la réussite de la prestation;
- Surveiller le processus de détermination des possibilités de réduction du fardeau réglementaire, notamment en effectuant des programmes de sensibilisation auprès des participants au marché afin de solliciter leur avis et leur contribution;

- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'innovation pour la CVMO afin de tester des idées novatrices;
- surveiller les initiatives d'innovation et de croissance économique et s'engager activement auprès des centres d'innovation et des groupes semblables au sein des organismes de réglementation nationaux et mondiaux.

Résultats prévus :

- Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation est pleinement opérationnel et remplit son mandat;
- Accélération de l'innovation dans les services financiers grâce à la prolifération de la technologie, à la réduction des coûts et à la concurrence accrue;
- Les incidences des mesures réglementaires sont évaluées dans le contexte des participants au marché de petite ou moyenne taille.
- Une innovation accrue favorise la formation de capital et la croissance économique en Ontario.

3.2 Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

La CVMO continuera d'interagir avec la communauté des technologies financières afin de mieux comprendre ses besoins et de l'aider à comprendre les exigences réglementaires qui s'appliquent à ses activités. En outre, grâce à la Rampe de lancement, la CVMO apportera un soutien direct aux entreprises de technologie novatrices et elle fera preuve de souplesse quant à la manière dont les entreprises s'acquittent de leurs obligations (par exemple, en accordant des exemptions, en fournissant des conseils sur la manière de se conformer aux nouveaux modèles commerciaux).

Les mesures vont comprendre :

- Évaluer des outils supplémentaires pour aider les entreprises de technologies financières qui veulent mettre à l'essai de nouveaux produits et services;

- Déterminer les enjeux et les lacunes réglementaires potentielles liés aux développements en matière de technologies financières, et intégrer les enseignements tirés de la collaboration avec les entreprises novatrices;
- publier des orientations et des avis sur des enjeux clés concernant ces entreprises;
- Travailler avec le comité consultatif sur les technologies financières de la CVMO pour s'assurer que nous sommes sensibles aux problèmes uniques rencontrés par les entreprises novatrices;
- Collaborer avec d'autres organismes de réglementation internationaux qui ont des initiatives d'innovation similaires afin de mieux comprendre les tendances et les développements internationaux.
- Améliorer l'information en ligne sur le site de la Rampe de lancement de la CVMO (osclaunchpad.on.ca) afin de donner à la communauté des technologies financières de nouvelles perspectives et des informations importantes sur les exigences de la législation sur les valeurs mobilières, notamment des renseignements à l'intention des entreprises en démarrage sur la question de savoir si et comment la réglementation des valeurs mobilières peut s'appliquer à leurs activités;

- Travailler en collaboration avec le bac à sable des ACVM pour émettre des approbations en temps opportun aux entreprises de technologies financières ontariennes (offrant des produits ou des services nouveaux) leur permettant d'exercer leurs activités au Canada en tant que sociétés ou marchés inscrits.

Résultats prévus :

- Réduction des coûts et des temps de mise en marché des innovations;
- Les outils potentiels sont déterminés, évalués et mis en œuvre;
- Les enseignements tirés de la collaboration avec des entreprises novatrices sont utilisés pour moderniser la réglementation au profit des entreprises ontariennes.
- Rétroaction positive de la part des intervenants au sujet des conseils émis et du soutien fourni aux entreprises de technologies financières;
- Mise à jour du site Web de la Rampe de lancement de la CVMO présentant des nouveaux avis, des communiqués de presse ou des conseils liés aux technologies financières.

NOS OBJECTIFS

OBJECTIF 4 - Renforcer les fondements de notre organisme

La CVMO réglemente et soutient un secteur financier en constante évolution et hautement concurrentiel. Pour relever ces défis, la CVMO a besoin d'une solide base organisationnelle composée de personnes, de systèmes, de gestion des données et d'analyses.

La CVMO continue d'améliorer ses effectifs en recherchant du personnel doté de solides capacités de collecte de données et d'analyse, capable d'identifier de manière proactive les problèmes émergents, en particulier lorsque ces problèmes ne correspondent pas aux modèles établis. La CVMO, comme bien des entreprises, doit relever des défis importants pour attirer et retenir le personnel possédant ces compétences, car elle œuvre dans un marché concurrentiel où la demande en talents est élevée. La CVMO a également besoin de systèmes robustes pour gérer de gros volumes de données et pour prendre en charge des techniques avancées d'analyse des données afin de découvrir des modèles et de détecter les cas de non-conformité. En relevant ces défis avec succès, la CVMO sera en mesure de fournir une réglementation efficace et efficace qui donnera de meilleurs résultats.

NOS PRIORITÉS PRINCIPALES

4.1 Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM

Le réaménagement des systèmes nationaux de l'ACVM (maintenant appelés SEDAR+) est une base essentielle pour que la CVMO devienne un organisme de réglementation davantage axé sur l'analyse de données et sur des données probantes.

Les mesures vont comprendre :

- Soutenir l'initiative des ACVM visant à mettre en œuvre SEDAR+, une base de données et un système moderne, accessibles, intégrés, consultables, sécurisés et robustes, afin d'offrir des capacités qui satisfont aux exigences réglementaires actuelles et qui peuvent être facilement modifiées pour répondre aux besoins futurs des participants au marché et des organismes de réglementation.

- Modification de la règle relative aux systèmes des ACVM et de la règle sur les droits d'utilisation des systèmes des ACVM
- Terminer les travaux sur les systèmes locaux et les processus connexes, les flux de travail et les politiques de la CVMO afin de s'assurer qu'ils sont harmonisés avec SEDAR+ au moment de son lancement.

Résultats prévus :

- Le lancement de SEDAR+ répond aux besoins des utilisateurs et est harmonisé sur les systèmes locaux de la CVMO.
- Amélioration des fonctions opérationnelles et prestation de services plus efficace aux participants au marché.
- La règle de la redevance sur les systèmes des ACVM est achevée dans les délais impartis.

4.2 Moderniser la plateforme technologique de la CVMO

La CVMO a prévu plusieurs initiatives stratégiques pour moderniser ses plateformes technologiques et pour sauvegarder les informations afin de soutenir de nouvelles approches à l'égard de son travail de réglementation et d'améliorer l'efficacité de l'obtention des résultats réglementaires.

4.2.1 Programme de gestion des données et de transformation numérique.

La CVMO poursuivra son programme pluriannuel de gestion des données (PGD) afin de prendre en charge les nouveaux systèmes d'affaires et les nouvelles approches du travail de réglementation, et d'améliorer l'efficacité des résultats de la réglementation.

Les mesures vont comprendre :

- Poursuite du développement des applications de flux de travail de la CVMO qui sont intégrées à SEDAR+;
- Amélioration des rapports et des analyses de données;

- Poursuite des activités de gouvernance des données de la CVMO avec l'ajout d'éléments de données supplémentaires;
- Une base de données de produits dérivés améliorée a été développée avec des rapports et des analyses améliorés.

4.2.2 Modernisation des systèmes et résilience informatique

D'importants investissements dans la modernisation de l'informatique pour les services d'infrastructure et les logiciels d'entreprise sont prévus.

Les mesures vont comprendre :

- La refonte du site Web de la CVMO
- Introduction d'outils supplémentaires de gestion et d'analyse des données;
- Mises à jour et améliorations permanentes de la plateforme et de divers systèmes opérationnels internes;
- Mise en œuvre d'outils et de technologies supplémentaires pour permettre au personnel de télétravailler de manière plus efficace et efficiente.
- Remplacement des anciens systèmes par de nouvelles technologies modernes.

4.2.3 Programme de sécurité de l'information

La CVMO continuera à mettre en œuvre un programme de sécurité de l'information conforme au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology.

Les mesures vont comprendre :

- Améliorer les opérations de sécurité de l'information en cours et la correction des risques à la sécurité de l'information;
- Continuer à améliorer la gouvernance de la sécurité de l'information;
- Mettre en œuvre des outils et des technologies supplémentaires en matière de sécurité de l'information;
- Poursuivre la formation continue de sensibilisation à la sécurité de l'information pour l'ensemble du personnel.

Résultats prévus :

- Surveillance et rapports améliorés en matière de sécurité de l'information;
- La mise en œuvre réussie du programme de sécurité de l'information permet de sécuriser les opérations des systèmes de la CVMO;
- Amélioration de l'agilité des défenses en matière de cybersécurité;
- Sensibilisation accrue du personnel aux risques liés à la sécurité de l'information.

4.3 Assurer la compétitivité et des normes de service claires

La CVMO continuera de s'efforcer d'atteindre une norme mondiale d'excellence en matière de réglementation des valeurs mobilières.

Les mesures vont comprendre :

- Faire rapport sur les paramètres qui permettent de suivre la compétitivité des marchés financiers de l'Ontario par rapport à ceux d'autres territoires de compétence;
- Introduire des normes de service améliorées et élargies qui couvrent un plus large éventail de processus et de services réglementaires;
- Suivre les résultats par rapport à ces normes par rapport aux organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence.

Résultats prévus :

- Meilleure compréhension de la compétitivité relative des marchés financiers de l'Ontario;
- Amélioration du service et de l'analyse des tendances
- Amélioration de la transparence pour les intervenants.

4.4 Améliorer l'efficacité et la réactivité en matière de réglementation grâce à l'innovation interne

La CVMO reconnaît et croit en la valeur offerte par la réforme de ses processus internes et par la prestation de meilleurs services. La CVMO entreprendra des examens internes de ses processus réglementaires pour identifier les occasions d'améliorer l'accessibilité, de gagner du temps ou de l'argent, et de rendre ses interactions avec les entreprises plus faciles et plus efficaces.

Les mesures vont comprendre :

- Mettre en place un cadre, des normes et des outils communs pour s'adapter efficacement aux changements complexes et pour réaliser des avantages commerciaux;
- Soutenir la capacité du personnel à cerner et à supprimer de manière proactive les obstacles au changement;
- Évaluer les processus réglementaires internes de la CVMO et remédier à leurs principales inefficacités.
- Augmenter l'utilisation des applications en ligne qui permettent de gagner du temps et de réduire le nombre d'informations manquantes.

Résultats prévus :

- Les interactions avec les entreprises sont plus faciles et plus efficaces;
 - Amélioration de la culture du service et de l'innovation au sein de la CVMO;
- La CVMO démontre son aptitude et sa capacité à réaliser des changements transformationnels dans le cadre de projets et d'initiatives complexes.

BUDGET

Perspectives financières

L'insuffisance des recettes par rapport aux charges prévues de 4,8 millions de dollars prévue au budget 2020-2021 de la CVMO est principalement attribuable aux investissements dans quatre secteurs de croissance clés, comme suit :

Les recettes prévues au budget de 130,3 millions de dollars, sont inférieures de 4,1 millions de dollars aux recettes réelles de 2019-2020, mais elles représentent une amélioration de 3,5 millions de dollars par rapport au budget de l'exercice précédent. La diminution budgétaire par rapport aux réalisations de 2019-2020 est attribuable à la baisse des volumes de dépôts facturables en raison des initiatives relatives à la charge réglementaire et à la baisse des frais de participation prévus.

On s'attend à ce que les charges d'exploitation augmentent de 9,7 millions de dollars par rapport aux chiffres réels de 2019-2020 en raison des mesures suivantes :

- Soutenir la réalisation du plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario;
- Investir dans les applications et la technologie d'infrastructure pour les transférer dans le nuage

dans un modèle de logiciel en tant que service au lieu du modèle typique d'acquisition d'immobilisations;

- Coûts des locaux supplémentaires;

On s'attend à ce que les charges d'exploitation augmentent de 6,1 millions de dollars par rapport aux chiffres réels de 2019-2020 en raison des investissements dans le programme de gestion des données et du projet de réaménagement des installations.

La CVMO est déterminée à maintenir la responsabilité fiscale, à rester flexible au cours de l'exercice à venir en prenant les mesures appropriées relativement aux dépenses au fur et à mesure que de nouvelles informations émergeront sur les incidences de COVID-19. Par conséquent, pendant que la CVMO progresse sur certaines priorités clés, d'autres investissements, y compris divers programmes d'immobilisations, devraient être reportés afin de préserver les liquidités financières en ces temps incertains.

En milliers de dollars	2019-2020 2020-2021	2019-2020 chiffres réels	2020-2021 Budget proposé	Budget proposé par rapport au budget de 2019-2020 \$	Budget proposé par rapport au budget de 2019-2020 %	Budget proposé par rapport aux chiffres réels de 2019-2020 \$	Budget proposé par rapport aux chiffres réels de 2019-2020 %
Recettes	126 839 \$	134 396 \$	130 312 \$	3 473 \$	3 %	(4 084 \$)	(3 %)
Charges d'exploitation	129 443 \$	126 271 \$	136 004 \$	(6 561 \$)	(5 %)	(9 733 \$)	(8 %)
Frais financiers (IFRS 16)	1 729	1 793	1 820	(91)	(5 %)	(27)	(2 %)
Recouvrements (produit de l'assurance, coûts d'application de la loi, coûts d'éducation des investisseurs)	(2 587)	(4 977)	(2 681)	94	4 %	(2 296)	(46 %)
Charges (avant recouvrement et frais financiers)	128 585 \$	123 087 \$	135 143 \$	(6 558 \$)	(5 %)	(12 056 \$)	(10 %)
Excédent de fonctionnement/(défi cit)	(1 746 \$)	11 309 \$	(4 831 \$)	(3 085 \$)	(177 %)	(16 140 \$)	
Acquisitions d'immobilisations	7 244 \$	3 839 \$	9 915 \$	(2 671 \$)	(37 %)	(6 076 \$)	(158 %)

*Favorable/(défavorable)